

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00333

SUBVENTION AUX AMIS DU MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN - ANNEE 2019

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 55

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Marc ROSIER donne pouvoir à M. Christian FAYOLLE

Membres titulaires absents excusés :

M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Guy FRANCON, M. Roland GOUJON, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :
M. Rémy GUYOT

Le 24 septembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20190912-D20190033310

DATE D'AFFICHAGE :20190924

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2019

SUBVENTION AUX AMIS DU MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN - ANNEE 2019

L'association des Amis du Musée d'Art Moderne et Contemporain de Saint-Etienne Métropole, contribue depuis la création de l'établissement à la promotion des collections et des actions du Musée auprès d'un large public.

Son but, comme indiqué dans ses statuts, est d'enrichir, mieux faire connaître et apprécier les collections du Musée d'Art Moderne et Contemporain. L'association entend en outre :

- favoriser le rassemblement autour du Musée d'amateurs et de connaisseurs ;
- initier le public à l'Art Moderne et Contemporain ;
- et d'une manière plus générale participer à la vie culturelle et artistique de la Métropole.

Pour ce faire, elle propose des invitations et des découvertes d'expositions de l'actualité du Musée, des visites guidées mais également des conférences sur l'histoire de l'art notamment en lien avec le réseau des associations d'amis de Musées.

De plus, statutairement et en partenariat avec les équipes du Musée, elle contribue à l'enrichissement des collections et œuvre à favoriser les dons au bénéfice du Musée. Cette année pour la première rétrospective de Pierre Buraglio « Bas voltage » dont le commissariat est assuré par Aurélie Voltz – directrice de l'établissement, une œuvre « Le pull-over de Jacques » est entrée dans la collection du MAMC+ suite à un don des Amis du Musée.

Pour l'accompagner dans son budget de fonctionnement, cette association sollicite auprès de Saint-Etienne Métropole une subvention.

Pour cette année 2019, il a été proposé d'allouer à l'Association des Amis du Musée une subvention à hauteur de 8 000 € identique à celle versée en 2018.

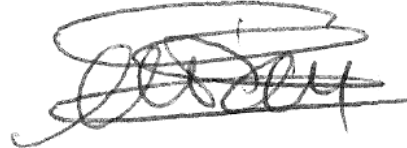
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention de 8 000 € à l'association des Amis du Musée d'Art Moderne et Contemporain au titre de l'année 2019 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des pièces permettant le versement de cette subvention ;**

- la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget culture de l'exercice 2019.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the main text.

Gaël PERDRIAU